

PROCES VERBAL DE SEANCE

◆◆◆
CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le huit avril, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Marcel Clermont, sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

<u>PRESENTS</u>	Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES-BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, LOUBEAU, MARC, EVEN, RANCHET, DASSENOY, MAZAUDIER, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE*, MONFRAIX, CHONG KEE*, SANDOVAL.
<u>PROCURATIONS</u>	Mme GARCIA procuration à Mme LEROUX M. GOMES procuration Mme TRIAES Mme RECH procuration Mme PEGUES M. SARICA procuration à Mme VITRICE
<u>ABSENTS</u>	
<u>SECRETAIRE</u>	Mme PADRA
<u>ORDRE DU JOUR</u>	<p><u>ORDRE DU JOUR :</u></p> <p><u>Finances :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Vote du compte administratif 2020, 2- Approbation du compte de gestion 2020, 3- Affectation des résultats 2020, 4- Vote des taux d'imposition pour 2021, 5- Vote du budget primitif 2021, 6- Signature d'une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales, <p><u>Domaine public :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 7- Travaux du SDEHG/ Enfouissement des réseaux électriques Route de Bonrepos,
Date de la convocation : 01 avril 2021	Date d'affichage : 15 avril 2021
Nombre de membres du conseil municipal: 29	Transmission en sous-préfecture : 09/04/2021
En exercice : 29	Présents : 25 + 04 procurations
	Votants : 29

**arrivée de Mme Vitrice à 18h16, de M. Chong Kee à 18h23.*

La réunion a débuté à 18 heures, Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. le Maire procède à l'appel nominal, constate que le quorum est atteint et annonce les procurations.

Il propose au Conseil Municipal de désigner Mme PADRA en qualité de secrétaire de séance.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	00
	Abstentions	00

M. le Maire explique que le procès-verbal de la séance du 25 mars sera soumis au vote ultérieurement compte tenu du délai rapproché entre les deux séances.

M. le Maire débute l'ordre du jour.

1- **Compte administratif 2020 :**

M. le Maire rappelle que chaque élu a été destinataire du CA 2020 qui constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice 2020 et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée.

Il est établi par le Maire qui devra donc sortir au moment du vote.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. MEYER, Conseiller délégué aux finances.

M. Meyer expose les résultats de l'exercice 2020 par section.

Il indique également les résultats cumulés pour chaque section, qui intègrent les résultats de l'exercice 2019. Ainsi, le résultat global de clôture s'élève à 2 052 474,56 €.

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
		REALISATIONS	REALISATIONS
Budget principal	TOTAL DEPENSES	4 573 444,59 €	863 486,80 €
	TOTAL RECETTES	5 270 303,89 €	1 679 928,16 €
	RESULTAT de L'EXERCICE	696 859,30 €	816 441,36 €
	RESULTAT ANTERIEUR 2019	701 663,51 €	- 162 489,80 €
	RESULTAT CUMULE	1 398 522,81 €	653 951,56 €
Résultat global de clôture Budget Principal		2 052 474,37 €	
Reste à réaliser - report de crédits		124 364,88 €	
Résultat global de clôture 2020 Cumulé		1 398 522,81 €	529 586,68 €

M. Jumel, 1^{er} Adjoint, invite l'assemblée à passer au vote.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Locales, Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

POUR	24
CONTRE	00
Abstentions	01 (T.Monfraix)

2- Compte de gestion 2020 :

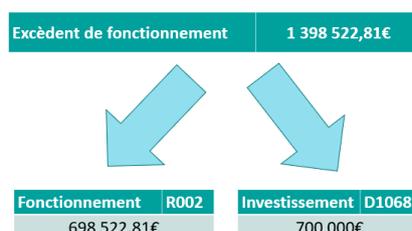
Le compte de gestion, établi par le Trésorier municipal, retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes. M. Meyer indique qu'il est conforme au compte administratif, établi par l'ordonnateur.

M. le Maire invite l'assemblée à approuver le compte de gestion concernant l'année 2020.

POUR	25
CONTRE	00
Abstentions	01 (T.Monfraix)

3- Approbation des résultats 2020 :

Compte tenu des résultats constatés pour l'exercice 2020 sur le budget principal, M. le Maire propose d'affecter les 1 398 522,81 € € d'excédents de fonctionnement comme suit :



→ Virement à la section d'Investissement (compte 1068) : 700 000,00 €

→ Report à la section de Fonctionnement (compte 002) : 698 522,81 €

Par ailleurs, à la demande du Trésorier municipal qui a constaté une anomalie au compte de gestion 2019 pour la somme de 5 468.07 € (erreur de transfert des résultats du SIVOM), il convient de régulariser la situation par les écritures correspondantes, aux comptes 002 et 001.

Ainsi, Monsieur le Maire propose également les affectations suivantes :

→ Inscription à la section de Fonctionnement (compte D 002) : 5 468.07 €

→ Inscription à la section d'Investissement (compte R 001) : 5 468.07 €

M. le Maire invite l'assemblée à passer au vote.

POUR	25
CONTRE	00
Abstentions	01 (T.Monfraix)

4- Taux d'imposition 2021 :

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 et de conserver les taux de 2020.

Compte tenu de la disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales sur le budget communal, M. le Maire précise que le taux de la taxe d'habitation de 2020 ne peut pas être modifié et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de la fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de 21,90 % est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 45,49% (soit le taux départemental de 21,90 % + le taux communal de 23,59 %).

Taux d'imposition	2019	2020	Variation	2021	Variation
TH	16.88%	16.88%	0.0%		
FB	23.95%	23.59%	-1.5%	45,49%*	0.0%
FNB	123.14%	121.30%	-1.5%	121.30%	0.0%

* Conformément à la réforme de la TH, le nouveau taux de la commune sera égal à la somme des taux départemental et communal, soit 45.49% mais sans incidence pour le contribuable.

M. le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2020, en tenant compte des effets de la réforme et invite l'assemblée à passer au vote :

POUR	26
CONTRE	00
Abstentions	00

5- Vote du budget 2021 :

L'assemblée est invitée à voter le budget primitif 2021 qui constitue d'une part les prévisions de dépenses en fonctionnement et en investissement, et d'autre part les recettes.

M. le Maire donne la parole à M. Fabrice Meyer, conseiller délégué en charge des finances.

M. Meyer informe l'assemblée des projets de subventions de fonctionnement aux associations. L'enveloppe pour les associations culturelles/sportives s'élève à 20 795 €.

ASSOCIATIONS SPORTIVES/CULTURELLES	Montant de la subvention
A.A.P.M.A. (pêcheurs du canton)	500,00 €
AMAP des 3 Arches	300,00 €
Art'titudes	200,00 €
Asabl'lage	200,00 €
Badminton Club de Fontenilles	550,00 €
Club de l'Orchidé Amicale du 3eme Age	500,00 €
Courir à Fontenilles	500,00 €
F.N.A.C.A.	220,00 €
FCPE/APE PRIMAIRE FONTENILLES	200,00 €
Font'Easy Créative	300,00 €
Fontenilles Football Club	3 850,00 €
Fontenilles Gym	715,00 €
Fontenilles Modélisme	350,00 €
Fontenilles VTT	300,00 €
Hand Ball	350,00 €
Jazz Dance	450,00 €
Judo Club Fontenilles Léguevin (JCFL)	1 500,00 €
Karaté Club SHUKUKAI	550,00 €
La Boule Fontenilloise	440,00 €
La Cahute du Mélomane	330,00 €
Les Chasseurs de Fontenilles	300,00 €
Les Gambettes Fontenilloises	150,00 €
Les P'tits Loups Fontenillois	300,00 €
Les Sportifs Volontaires	300,00 €
Lou Foc	400,00 €
Saint-Lys radio	200,00 €
Taekwondo Club Fontenillois	870,00 €
Tennis Club Fontenilles	1 045,00 €
Troc De Connaissances	275,00 €
Twirling Bâton Fontenillois	600,00 €
Union Sportive Canton de St Lys	3 850,00 €
Amicale Sapeurs Pompiers St Lys	200,00 €
TOTAL	20 795,00 €

Celle relative aux 3 coopératives scolaires s'élève à 8 050 €. M. Meyer indique que cette enveloppe a été maintenue au même titre que 2020 et ce, malgré une baisse des effectifs.

COOPERATIVES SCOLAIRES	Montant de la subvention
COOP SCOL ECOLE MATERNELLE GROUPE SCOLAIRE LA FONTAINE	1 400,00 €
COOP SCOL ECOLE PRIMAIRE GS LA FONTAINE	2 500,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE GENIBRAT	4 150,00 €
TOTAL	8 050,00 €

M. le Maire indique, pour répondre à la question de Mme Monfraix, que le premier document transmis faisait état d'une erreur de retranscription dans le montant des coopératives scolaires et s'en excuse. A cette occasion, il rappelle qu'un groupe de travail sur les associations s'est réuni le 30 mars dernier et a permis d'arrêter le montant des subventions proposées pour toutes les associations. Ces décisions ont été reportées au budget.

Enfin, M. Meyer conclut la partie sur les subventions avec la subvention de fonctionnement versée au budget du CCAS, qui s'élève à 21 000 €.

M. le Maire invite l'assemblée à passer au vote des subventions dans le cadre du vote du budget 2021. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, le montant des subventions à attribuer aux associations pour l'année 2021.

POUR	26
CONTRE	00
Abstentions	00

A noter qu'à la demande de M. le Maire, Mme Pègues et M. Suc n'ont pas participé au vote en raison de leur appartenance à un bureau associatif.

M. Meyer expose ensuite les chiffres inscrits au budget primitif.

Il rappelle que le budget doit être équilibré, tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

Section de Fonctionnement : dépenses

Chap	Objet	CA 2020	BP 2021	évolution BP21/CA20
011	Charges à caractère général	1 102 366.69 €	1 366 222.00 €	23.94%
012	Charges de personnel	2 588 689.52 €	2 734 000.00 €	5.61%
014	Atténuations de produits	229 909.00 €	230 000.00 €	0.04%
65	Autres charges de gestion courante	233 186.04 €	298 145.00 €	27.86%
66	Charges financières	125 835.39 €	121 771.00 €	-3.23%
67	Charges exceptionnelles	38 693.30 €	32 000.00 €	-17.30%
022	Dépenses imprévues		270 745.74 €	
023	Virement section d'Investissement		500 000.00 €	
042	Opérations d'ordre entre section	254 764.65 €	286 000.00 €	12.26%
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	4 573 444.59 €	5 838 883.74 €	27.67%
	Dépenses réelles de l'exercice	4 318 679.94 €	4 781 188.00 €	10.71%
002	Résultat de fonctionnement reporté N-1		5 468.07 € *	
	TOTAL DES DEPENSES		5 844 351.81 €	

* régul TP

M. Meyer indique que nous sommes à peu près sur les mêmes volumes que l'année passée.

Mme Monfraix demande si les dépenses de personnel sont supérieures ou inférieures à 60%.

Si la question est de connaître le poids des charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement, elles sont inférieures à 60% des dépenses réelles de fonctionnement.

Section de Fonctionnement : recettes

Chap	Objet	CA 2020	BP 2021	Évolution BP21/CA20
013	Atténuation de charges	160 181.64 €	100 000.00 €	-37.57%
70	Produits des services	332 454.85 €	330 500.00 €	-0.59%
73	Impôts et taxes	3 344 578.36 €	3 283 245.00 €	-1.83%
74	Dotations et participations	1 402 795.58 €	1 336 984.00 €	-4.69%
75	Autres produits de gestion courante	5 514.05 €	2 100.00 €	-61.92%
76	Produits financiers	- €	- €	
77	Produits exceptionnels	3 869.97 €	- €	-100.00%
	Travaux en régie	8 144.50 €	80 000.00 €	882.26%
042	Opérations d'ordre entre section	12 764.94 €	13 000.00 €	1.84%
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	5 270 303.89 €	5 145 829.00 €	-2.36%
	Recettes réelles de l'exercice	5 249 394.45 €	5 052 829.00 €	-3.74%
002	Résultat de fonctionnement reporté N-1	701 663.51 €	698 522.81 €	-0.45%
	TOTAL DES RECETTES	5 971 967.40 €	5 844 351.81 €	-2.14%

M. Meyer met l'accent en particulier sur le chapitre 75 qui affiche une baisse conséquente par rapport à 2020, en raison de la très forte diminution de location de salles en 2021, compte tenu du contexte sanitaire.

Il mentionne également le chapitre 013 en baisse par rapport à 2020, du fait de la révision des termes du contrat d'assurance groupe du personnel en 2020, qui devrait générer à la fois moins de dépenses de personnel (dépenses – chapitre 012) mais également moins de remboursement de l'assurance (recettes – chapitre 013).

Enfin, il souligne la forte augmentation de l'enveloppe des travaux en régie, qui traduit la volonté d'associer les agents communaux aux travaux effectués.

Section d'Investissement : dépenses

Chap	Objet	CA 2020	BP 2021	Évolution BP21/CA20
16	Emprunts et dettes assimilées	476 742.21 €	430 400.00 €	-9.72%
20	Immobilisations incorporelles	9 321.90 €	39 950.00 €	328.56%
204	subventions d'équipement versées	- €	- €	
21	Immobilisations corporelles	107 636.94 €	378 579.49 €	251.72%
23	Immobilisations en cours	47 320.30 €	126 544.00 €	167.42%
OP	Opérations d'équipements	199 556.01 €	1 390 010.00 €	596.55%
27	autres immobilisations financières	2 000.00 €	- €	-100.00%
020	Dépenses imprévues	- €	150 936.14 €	
040	Opérations d'ordre entre section	20 909.44 €	93 000.00 €	344.78%
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	863 486.80 €	2 609 419.63 €	202.20%
001	Résultat d'investissement reporté N-1	162 489.80 €	- €	-100.00%
	TOTAL DES DEPENSES	1 025 976.60 €	2 609 419.63 €	154.34%
	Dépenses d'équipement (20,21,23,OP)	363 835.15 €	1 935 083.49 €	431.86%

M. Meyer expose les estimations de 2021 en soulignant deux aspects :

- le remboursement de la dette ;
- les opérations d'équipements.

Il rappelle que l'année 2020 ne peut servir de référence compte tenu de l'installation en juin 2020 du conseil municipal et du contexte sanitaire qui a fortement freiné les investissements.

M. le Maire expose les principaux investissements, classifiés par thèmes et tels que présentés lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

Il précise deux inscriptions complémentaires avec un chiffrage supplémentaire sur les travaux route de Bonrepos (thème Voirie) ainsi que l'inscription d'un projet de digitalisation aux écoles (thème Scolaire Enfance Jeunesse). Il indique que ce projet, s'il est retenu par l'Education Nationale, fera l'objet d'une subvention à hauteur de 70%.

Thèmes	objet	prévisions	Thèmes	objet	prévisions
VIE SPORTIVE ET ASSOCIATIVE – CULTURE 73 980 €	Aménagement plaine des sports	45 675 €	EQUIPEMENT DES SERVICES 173 092 €	CTM	109 367 €
	Entretien terrain Génibrat	6 000 €		SERVICES	44 925 €
	Travaux et équipement Médiathèque / Ludothèque	22 305 €		Ecoles / restauration	8 000 €
		Communication		10 800 €	
VOIRIE 745 544 €	Réfection et étude	84 250 €	POLICE ET SECURITE 19 966 €	Equipelement PM	7 966 €
	Aire de Garrouset	50 000 €		Vidéoprotection Etude	12 000 €
	Place de la Liberté	10 470 €	CADRE DE VIE 145 510 €	Parc Cazalère	65 000 €
	Reprise Chaussée Pavroules	10 280 €		Communication	24 260 €
	Piétonnier Rte de Bonrepos	500 000 €		Centre-Bourg	35 000 €
	Travaux de réalisation d'un dos d'âne sur route de Lias	13 000 €		Aménagement espace public	21 250 €
	Piétonnier route de Magne	50 000 €	URBANISME 5 000 €	Acquisitions foncières	1 000 €
	curage fossés	27 544 €		Etudes	4 000 €
SCOLAIRE ENFANCE JEUNESSE 317 760 €	Travaux Bâtiment	243 817 €	PATRIMOINE COMMUNAL 235 407 €	rénovation énergétique mairie et mairie annexe	150 000 €
	Equipement Ecoles	8 683 €		travaux EMC	26 309 €
	Digitalisation GS Génibrat	33 000 €		travaux divers bâtiments	59 098 €
	Equipement restauration	32 260 €			

Section d'Investissement : recettes

Chap	Objet	CA 2020	BP 2021	Évolution BP21/CA20
13	Subventions d'investissement	195 949.99 €	140 000.00 €	-28.55%
16	Emprunts et dettes assimilées	- €	- €	
204	Subventions d'équipements versées	- €	- €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	419 213.52 €	330 000.00 €	-21.28%
1068	excédents de fonctionnement capitalisés	810 000.00 €	700 000.00 €	-13.58%
024	Produits des cessions	- €	- €	
021	Virement de la section de fonct°	- €	500 000.00 €	
040	Opérations d'ordre entre section	254 764.65 €	280 000.00 €	9.91%
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	1 679 928.16 €	1 950 000.00 €	16.08%
001	Résultat d'investissement reporté N-1	- €	659 419.63 € *	
	TOTAL DES RECETTES	1 679 928.16 €	2 609 419.63 €	55.33%

* dont 5 468.07 € réguil TP

M. Meyer expose les recettes d'investissement. Il souligne que le chapitre 10 est un peu en baisse compte tenu notamment des recettes de FCTVA dont le montant attendu s'avère inférieur à celui perçu en 2020.

M. le Maire propose un vote du budget par section, l'assemblée accepte à l'unanimité. Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, de voter le Budget Primitif de 2021 de la commune qui s'élève à :

5 844 351,81 euros en dépenses et recettes de Fonctionnement ;

POUR	22
CONTRE	00
Abstentions	07 (T. Monfraix, P. Chong Kee, A. Degeilh, L. Dolagbenu, F. Vitrice, M. Sarica, P. Sandoval)

2 609 419,63 euros en dépenses et recettes d'Investissement.

POUR	22
CONTRE	00
Abstentions	07 (T. Monfraix, P. Chong Kee, A. Degeilh, L. Dolagbenu, F. Vitrice, M. Sarica, P. Sandoval)

6- Signature d'une convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales.

M. le Maire expose que dans le cadre de la mise en œuvre du service de paiement par carte bancaire et prélèvement unique sur internet, les comptables publics sont seuls habilités à manier les fonds des collectivités territoriales. L'ordonnateur émet les titres de recettes, après contrôle le comptable public prend en charge ces titres de recettes afin d'en assurer le recouvrement.

Ce service de paiement en ligne de la DGFIP permet aux usagers de payer les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire ainsi que le paiement des factures des produits locaux émises par les régies.

Une convention à signer entre la commune et la Direction Générale des Finances Publiques permettra de fixer le rôle de chacun, de définir les modalités d'échanges de l'information entre les parties et de définir les coûts de mise en œuvre et de fonctionnement.

Mme Degeilh demande si les autres modes de paiement resteront possibles ?

M. le Maire précise que cela s'ajoute aux modes de paiement actuels.

M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention d'adhésion avec la DGFIP pour le service de paiement en ligne des recettes publiques locales pour une durée indéterminée.

POUR	29
CONTRE	00
Abstentions	00

7- Enfouissement réseaux route de Bonrepos (RD68) :

Suite au projet de travaux d'urbanisation de la route de Bonrepos, la commune a sollicité une étude du SDEHG pour l'enfouissement des réseaux (basse tension et éclairage public) estimé à 402 875 € répartis comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG) 64 120 €

Part SDEHG 246 240 €

Part restant à la charge de la commune (estimation) 92 515 €

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 105 188 €.

Le conseil municipal est invité à :

-Approuver ce projet,

-Verser par le biais du fonds de concours, une subvention d'équipement au SDEHG pour les travaux éligibles pour la partie électricité et éclairage, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement,

-Autoriser le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante, soit une avance de 50% du montant, le solde étant appelé à la fin des travaux et ajusté en fonction de la contribution d'Orange et de la subvention du CD31,

-Solliciter l'aide du Conseil Départemental pour la partie relative au réseau télécommunication.

POUR	29
CONTRE	00
Abstentions	00

Informations au conseil municipal :

M. le Maire informe les élus que le tirage au sort des jurés d'assises 2022 aura lieu demain en salle du conseil municipal à 16h30, cela ne peut se faire à l'Espace Marcel Clermont du fait de l'absence de connexion internet.

Questions diverses :

Questions de Mme MONFRAIX :

- document remis concernant les indemnités des élus - l'Article L2123-24-1-1 précise que les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature des élus. Aussi, devons-nous considérer que ce tableau de 2020 représente l'ensemble des indemnités des élus ? car nous n'avons pas vu les indemnités de l'intercommunalité ? serait-il possible de nous dire quand l'état des indemnités des élus de 2021 nous sera diffusé ?

M. le Maire précise que le tableau transmis indique bien l'ensemble des indemnités des élus conformément aux exigences de la loi. L'indemnité liée à la CCGT est bien mentionnée, seul le Maire en perçoit une en qualité de Vice-Président.

Concernant le SICTOM, M. Abella percevait une indemnité parce qu'il en était Vice-Président.

Les indemnités perçues en 2021 seront communiquées avant le vote du BP 2022 conformément à la loi « Engagement et Proximité ».

La commune est bien représentée dans l'ensemble des syndicats, dont le SICTOM, auquel la communauté de communes adhère. Les élus ont été désignés par vote du Conseil communautaire.

- Lors des premiers conseils nous avons demandé d'avoir les projets de délibérations en même temps que l'ordre du jour, "procédure déjà adoptée par beaucoup de communes ? à ce jour nous n'avons pas eu de réponse sur votre décision ?

Cette question n'a pas été abordée en séance, mais lors d'un échange informel, au cours duquel, M. le Maire a indiqué qu'il souhaitait attendre l'arrivée de la nouvelle direction.

Ce travail de refonte des documents transmis aux élus a été commencé, il sera en vigueur à compter du prochain conseil municipal. Il s'agit d'un gage de transparence, cela n'avait pas été mis en place sous la précédente mandature.

La séance est levée à 19h 10, le Maire remercie l'assemblée.